

Séance ordinaire du 7 mars 2011

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce septième jour de mars deux mille onze (7 mars 2011) à 19 h 30, au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Mars 2011

7. Avis de motion - adoption d'un règlement concernant le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme et modifiant le règlement numéro 152-86

8. Avis de motion - adoption d'un règlement déléguant la compétence de former les comités de sélection pour l'analyse des soumission avec système de pondération

9. Modification du règlement d'emprunt 401-2011 – Hôtel-de-ville

10. Autorisation de signature – Cession de la Place du Moulin

11. Chantiers 5S – Octroi du contrat – Denis Carpentier Services conseils

12. Route Verte – Demande d'aide financière et approbation du rapport financier 2010

13. Octroi du contrat – entretien des extincteurs et proposition pour achat

14. Vente d'équipements incendie

15. Demande de proposition – fourniture de chlorure de calcium en flocons

16. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Hydro-Québec

17. Appel d'offres – Vente d'équipement de la municipalité – Camion Inter SS 1987- Item reporté

18. Demande de proposition - lignage des rues de la municipalité

Séance ordinaire du 7 mars 2011

[19. La Route de la Poésie - Demande d'appui](#)

[20. Inscription au Colloque Camp de jour](#)

[21. Autorisation au Directeur des loisirs - Projet de Pacte rural](#)

[22. Varia](#)

[22.1 Développement éolien – Demande d'appui](#)

[22.2 Demande en vertu de l'article 239 de la L.A.U. – Demande de délai – Adoption du plan et des règlements d'urbanisme](#)

[22.3 Soirée des Sommets – Chambre de commerce et d'industrie – MRC de Maskinongé](#)

[22.4 Autorisation de signature – Cession de la rue François-Chrétien – Phase III](#)

[22.5 Statistique Canada – Le Recensement 2011 – Proclamation du maire](#)

[22.6 Motion de Félicitations – Louise Lafontaine – Prix Dollard-Morin](#)

[Période de questions](#)

[23. Levée de l'assemblée](#)

2011-03-060

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Pour débiter, M. Le maire fait un bref retour sur le dossier de l'hôtel de ville. Il rappelle que le mardi 29 juin 2010 à 19h00, la municipalité tenait une soirée d'information concernant ce projet. Une invitation avait alors été envoyée par la poste à toute la population et, était présentes à cette soirée, 48 personnes. À cette occasion quatre options avaient été présentées, à savoir; la rénovation de l'hôtel de ville actuel, l'achat du presbytère et sa rénovation, la construction d'un hôtel de ville neuf et enfin, l'achat de la caisse actuelle.

Le conseil municipal avait conclu que l'option la plus avantageuse pour l'avenir de notre municipalité, tout en tenant compte de la capacité de payer de nos citoyens, était l'achat de la caisse au coût de 750 000 \$ et s'ajoutant à cette somme, un montant de 250 000 \$ pour des rénovations afin de convertir cette bâtisse en un hôtel de ville abritant des bureaux de grandeur conforme, incluant un bureau pour le maire, inexistant à ce moment, et une salle pour la tenue de nos séances publiques.

Il mentionne aussi que nous avons demandé aux dirigeants de la caisse de nous livrer la bâtisse clé en main, c'est-à-dire les travaux de rénovation complétés. Le but de cette demande était de minimiser le plus possible les frais d'architectes, d'ingénieurs et de surveillance des travaux. Malheureusement, la caisse doit se plier aux mêmes exigences que le monde municipal. Devant cet état de fait, nous avons plutôt procédé par règlement d'emprunt pour la dépense totale. De plus, étant éligible à une subvention pouvant atteindre 50% des dépenses admissibles, nous avons convenu de présenter la totalité du coût du projet, soit 1 204 274 \$. Or, afin de maintenir le montant soumis au départ, nous devons affecter un montant de 204 274 \$ de notre surplus accumulé. Le ministre des

Séance ordinaire du 7 mars 2011

Affaires municipales devrait confirmer l'acceptation du règlement d'emprunt dans les prochaines semaines.

Dans un autre ordre d'idée, un autre dossier qui demande beaucoup d'énergie est la refonte de nos règlements d'urbanisme. La MRC de Maskinongé avait déposé, il y a quelques temps, une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, plus particulièrement sur les îlots déstructurés de la zone agricole (volet 1) et sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (volet 2, secteurs). Le 1^{er} mars 2011, la Commission transmettait la décision numéro 3677887 par laquelle elle acceptait les demandes du volet 1 et 2 et mentionnait par la même occasion que le schéma d'aménagement devrait être modifié afin d'inclure cette décision et que les règlements municipaux devraient aussi faire l'objet de modification. Or, puisque la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès travaille déjà activement à la refonte de ses règlements d'urbanisme et qu'il serait judicieux d'y inclure ces changements, une demande a donc été adressée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, afin d'obtenir un nouveau délai pour l'adoption des documents visés à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit jusqu'au 12 novembre 2011.

Enfin, dans le dossier de la démolition de la base de plein air, nous avons eu une offre d'achat sur la bâtisse et le terrain. Puisque le terrain appartient toujours à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, nous avons demandé à cette dernière la permission de nous vendre le terrain afin que nous puissions aliéner le terrain et la bâtisse, ce qui a été accepté par la Commission scolaire. Ainsi, nous procéderons à l'achat du terrain pour sa valeur au rôle d'évaluation, soit 24 600 \$. Ensuite, un appel d'offres public sera fait afin d'obtenir des offres d'achat. Un prix de départ sera fixé en considérant les dépenses déjà réalisées. Advenant un profit dans la vente de l'immeuble, un partage à 50% sera fait avec la Commission scolaire.

Pour conclure, les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès se joignent à moi pour offrir nos plus sincères félicitations à Madame Louise Lafontaine pour s'être méritée le Prix Dollard-Morin - Édition 2010 pour sa grande implication au niveau de la nage synchronisée.

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2011-03-061 EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, appuyé de Gaëtan Léveillé et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 mars 2011

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 07-03-2011 préparé par madame Nathalie Vallée, directrice générale & secrétaire-trésorière, faisant état de la correspondance du mois;

2011-03-062 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 07-03-2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

2011-03-063 Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver les déboursés pour la période du 1^{er} au 28 février 2011 totalisant 150 255,34 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer au 28 février 2011 au montant de 179 892,08 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Bernard Gauthier (1985) inc. - entente 2011 - éclairage public

2011-03-064 Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture 110016 de 4 670,93 \$ de Bernard Gauthier (1985) inc., représentant le montant de l'entente 2011 pour l'entretien du réseau d'éclairage public.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

BPR-Infrastructures - Paiement d'honoraires - Plan d'intervention

2011-03-065 Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 15022676 de BPR-Infrastructures,

Séance ordinaire du 7 mars 2011

au montant de 4 137,76 \$, pour le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout. (rés. 2010-06-220)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

C.P.A. Perce-Neige - participants 2010-2011

- 2011-03-066** Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement d'un montant de 480,00 \$ au Club de Patinage Artistique Perce-Neige pour la participation de 12 enfants de la municipalité à leurs activités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Fleurons du Québec - Inscription atelier vert

- 2011-03-067** Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement d'un montant de 170,89 \$ à la Corporation des Fleurons du Québec pour l'inscription du Comité d'embellissement Saint-Étienne-des-Grès à l'activité Atelier vert 2011 qui se tiendra à Trois-Rivières le 24 février 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Groupe Pro-B - Mise à niveau des infrastructures d'eau potable - Phase II - Décompte progressif n° 8 « Final » et réception provisoire des ouvrages

CONSIDÉRANT que la firme de Consultants Mesar a procédé à des vérifications en cours d'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que la firme de Consultants Mesar a vérifié la demande de paiement n° 8 de l'entrepreneur au montant de 54 768,69 \$ et en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT que la firme de Consultants Mesar nous recommande de procéder à l'acceptation provisoire des ouvrages puisque tous les documents requis ont été fournis par l'entrepreneur et que les ouvrages sont en grande partie achevés selon les conditions du contrat, exception faite des malfaçons et des ouvrages inachevés qui pourraient se présenter avant la délivrance du certificat de réception définitive des ouvrages;

- 2011-03-068** **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement d'un montant de 54 768,69 \$ à Groupe Pro-B pour le décompte progressif n°8 « final » dans le cadre des travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable - Phase II. Il est de plus résolu de procéder à la réception provisoire des ouvrages et d'autoriser la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 mars 2011

6. Engagements de crédits - Mars 2011

2011-03-069 Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Description	Compte G/L	Montant
Amplificateur du terrain de balle	02.701.50. 649	587,13 \$
Système de son portatif	23.080.00. 726	3 701,69 \$
Balayage de rue	02.320.00. 459	10 000,00 \$
Nettoyage de puisard pluvial	02.414.00. 521	5 500,00 \$
Séparation du mur du 2 ^e étage du garage	02.320.10. 522	490,07 \$
Chloromètre	02.413.00. 521	547,92 \$
1 habit « bunker »	23.303.00. 725	1 949,85 \$
12 paires de bamas	02.220.00. 650	84,70 \$
12 cagoules	02.220.00. 650	217,77 \$
12 paires de gants	02.220.00. 650	973,83 \$
Coupe pare-brise	02.220.00. 649	223,30 \$
Coupe ceinture	02.220.00. 649	67,53 \$
2 poinçons à ressort	02.220.00. 649	47,92 \$
Casque orange pour équipe désincarcération	02.220.00. 650	173,20 \$
4 paires de gants pour équipe désincarcération	02.220.00. 650	143,78 \$
2 boyaux à feu de forêt	02.220.00. 649	413,38 \$
Tableau blanc effaçable à sec (premiers rép.)	02.223.10. 670	65,35 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Avis de motion - adoption d'un règlement concernant le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme et modifiant le règlement numéro 152-86

2011-03-070 Richard St-Pierre donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement concernant le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme et modifiant le

Séance ordinaire du 7 mars 2011

règlement numéro 152-86, afin que le mandat vienne à échéance par alternance des membres.

8. Avis de motion - adoption d'un règlement déléguant la compétence de former les comités de sélection pour l'analyse des soumission avec système de pondération

2011-03-071

Gaëtan Léveillé donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement déléguant la compétence de former les comités de sélection pour l'analyse des soumissions avec système de pondération.

9. Modification du règlement d'emprunt 401-2011 - Hôtel-de-ville

CONSIDÉRANT que l'estimé des travaux de rénovations est supérieur au montant décrété au règlement d'emprunt pour la dépense, notamment en ce qui regarde l'ingénierie;

CONSIDÉRANT qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables ;

2011-03-072

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Léveillé, appuyé de Marc Bastien et résolu que le conseil de Saint-Étienne-des-Grès modifie le règlement 401-2011 décrétant une dépense de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation, de la façon suivante :

- Le titre du règlement sera modifié de la manière suivante :
Règlement 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour y loger le nouvel hôtel de ville
- L'article 1 se lira comme suit :

ARTICLE 1

Le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès est autorisé à procéder à l'acquisition du bâtiment de la Caisse populaire de l'Ouest de la Mauricie sis au 1234, rue Principale à Saint-Étienne-des-Grès pour y loger le nouvel hôtel de ville, au montant de 750 000\$, tel qu'il appert de la fiche d'évaluation municipale jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme Annexe A et de procéder à des rénovations pour un montant de 454 274 \$, tel qu'il appert de l'estimation des architectes réalisée par la firme Jacques & Gervais en date du 12 mai 2010, de l'estimation des ingénieurs réalisée par la firme Pluritec Ltée en date de décembre 2010, N/Réf 10932 et du tableau combiné préparé par Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière en date du 4 mars 2011, tous joints au présent règlement pour en faire partie intégrante comme Annexes B et C.

- L'article 2 se lira comme suit :

Séance ordinaire du 7 mars 2011

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **1 204 274 \$** pour les fins du présent règlement.

- L'article 3 se lira comme suit :

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **1 000 000 \$**, d'un terme de 20 ans et à affecter une somme de **204 274 \$** provenant du fonds général.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Autorisation de signature - Cession de la Place du Moulin

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a mandaté Me Pierre Brodeur pour rédiger les documents de transfert de la rue Place du Moulin à la municipalité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont lu et approuvent le projet d'acte;

2011-03-073 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer lesdits documents de transfert de la Place du Moulin à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Chantiers 5S - Octroi du contrat - Denis Carpentier Services conseils

CONSIDÉRANT que la Municipalité St-Étienne-des-Grès a pris beaucoup d'ampleur au fil des années;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de revoir la planification et l'organisation du travail afin de rendre les postes de travail plus conviviaux et efficaces;

CONSIDÉRANT l'importance d'impliquer les employés cols bleus pour créer une nouvelle synergie dans le groupe des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la Municipalité St-Étienne-des-Grès a demandé à Chantiers 5S de lui produire une offre de service pour réaliser un travail en ce sens;

2011-03-074 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-

Séance ordinaire du 7 mars 2011

Étienne-des-Grès accepte l'offre de service de Denis Carpentier Services conseils, comprenant un chantier d'une durée de 5 jours pour un montant 5 000 \$ avant taxes, auquel montant s'ajoutent les frais inhérents pour la formation Chantier 5S.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Route Verte - Demande d'aide financière et approbation du rapport financier 2010

2011-03-075 Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès :

- Dépose le rapport final des dépenses d'entretien de la Route verte pour la saison 2010;
- Approuve le rapport comme suit :
 - Nettoyage mécanique de la chaussée 6 343,34 \$
 - Marquage de la chaussée 1 142,20 \$
 - Travaux de fauchage 1 941,84 \$
 - Total des travaux 9 427,39 \$**
- autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la route verte pour la saison 2011;
- Certifie que l'accès au réseau de la « Route verte » est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi du contrat - entretien des extincteurs et proposition pour achat

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a demandé des propositions pour la fourniture d'extincteurs et pour l'entretien de l'ensemble de ses extincteurs;

CONSIDÉRANT que les quatre (4) soumissionnaires invités ont produit une soumission comme suit :

Extincteurs :

	Extincteurs Michel Jodoin	Protection incendie CFS	STIP	Marc Brûlé Inc.
Extincteur portatif 10 lb ABC	62.00 \$	69.95 \$	65.00 \$	76.50 \$
Extincteur portatif 10 lb BC	62.00 \$	69.95 \$	63.00 \$	76.50 \$
Extincteur portatif 2 ½ gallons	124.22 \$	149.95 \$	95.00 \$	165.70 \$
Extincteur portatif 10 lb CO ²	198.25 \$	197.20 \$	190.00 \$	206.30 \$

Séance ordinaire du 7 mars 2011

Entretien des extincteurs

Entretien annuel	5.75 \$	6.50 \$	5.75 \$	6.95 \$
Test hydrostatique	10.00 \$	10.75 \$	10.50 \$	11.25 \$

Entretien 6 ans

Entretien 6 ans	10.00 \$	*	10.50 \$	**
Système du restaurant	Inclus	70.00 \$	Inclus	95.00 \$

*
 5 lb ABC 10.80 \$
 10 lb ABC 10.80 \$
 20 lb ABC 12.80 \$

**
 2 ½ lb poudre 10.80 \$
 5 lb poudre 10.80 \$
 10 lb poudre 10.80 \$
 20 lb poudre 12.80 \$

Recharge

	Extincteurs Michel Jodoin	Protection incendie CFS	STIP	Marc Brûlé Inc.
* 2 ½ lb		9.00 \$		
5 lb ABC	10.00 \$	9.50 \$	12.50 \$	15.50 \$
10 lb ABC	18.50 \$	13.80 \$	20.95 \$	20.50 \$
10 lb BC	17.00 \$			
10 lb CO ²	19.95 \$	13.60 \$		20.50 \$
20 lb ABC	30.00 \$	23.40 \$	38.95 \$	36.25 \$
Classe K	79.00 \$			79.50 \$
* 5 lb CO ²		10.20 \$		
* 2 ½ gal eau		8.00 \$		
* 20 lb BC			20.95 \$	

* non demandés par la municipalité

Tarif horaire pour travaux spécifiques :

Réparation sur le système du restaurant	45.00 \$	50.00 \$	45.00 \$	50.00 \$
Réparation des extincteurs portatifs	45.00 \$	50.00 \$	45.00 \$	50.00 \$

Unité mobile

Pour une journée d'entretien des extincteurs des citoyens lors d'une « Journée porte ouverte » à la caserne de la municipalité	100.00 \$	Sans frais	100.00 \$	Sans frais
--	-----------	------------	-----------	------------

2011-03-076 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat d'entretien des extincteurs de la municipalité à Extincteurs Michel Jodoin pour l'année 2011.

Séance ordinaire du 7 mars 2011

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Vente d'équipements incendie

Aucune soumission n'a été produite à la municipalité.

15. Demande de proposition - fourniture de chlorure de calcium en flocons

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a besoin de 12 tonnes métriques de chlorure de calcium en flocons pour l'entretien de ses routes;

2011-03-077 Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation à des fournisseurs pour la fourniture de chlorure de calcium en flocons.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Demande d'autorisation à la CPTAQ - Hydro-Québec

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation de Hydro-Québec porte sur l'utilisation non agricole des lots 2 547 113, 2 547 109, 2 546 669, 2 546 672, 2 546 967, 2 546 734, 2 546 672, 2 547 198 et 2 546 674 situés dans la zone Af-13;

CONSIDÉRANT que ces lots sont situés en territoire agricole protégé par la Loi;

CONSIDÉRANT que ce projet de réhabilitation du chemin de La Gabelle ne contrevient à aucun règlement municipal;

CONSIDÉRANT que le chemin actuel ne correspond plus aux normes du ministère des Transports en rapport avec son tracé et son profil;

CONSIDÉRANT que le manque de stabilité des talus bordant la chaussée et la mauvaise qualité de celle-ci constituent un risque pour les usagers;

CONSIDÉRANT que l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes du lot visé par la demande ou des lots voisins;

2011-03-078 **À CES CAUSES**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie le projet d'Hydro-Québec auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Appel d'offres - Vente d'équipement de la municipalité - Camion Inter SS 1987- Item reporté

Séance ordinaire du 7 mars 2011

Cet item est reporté.

18. Demande de proposition - lignage des rues de la municipalité

2011-03-079 Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation à des fournisseurs spécialisés dans le lignage de rues, selon le devis préparé à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. La Route de la Poésie - Demande d'appui

CONSIDÉRANT que le programme « La Route de la poésie Desjardins » a débuté ses activités en 2010, parrainée par la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès, et avait pour but de promouvoir la poésie;

CONSIDÉRANT que cette activité regroupait les 17 municipalités de la MRC de Maskinongé et qu'elle a suscité un grand intérêt régional puisque les 17 municipalités ont participé;

CONSIDÉRANT la rareté des programmes culturels et qui regroupent un ensemble aussi important de citoyens;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir des activités culturelles dans le milieu rural;

2011-03-080 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès appuie le projet « La Route de la poésie MRC de Maskinongé » et sa demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural, afin de permettre aux citoyens de tous âges de milieu rural d'exprimer leurs talents de compositeurs et de poètes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Inscription au Colloque Camp de jour

2011-03-081 Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** par Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès autorise le directeur des loisirs, Yvon Richard, à participer pour une journée au Colloque Camp de jour qui se déroulera à Drummondville en mars, et de défrayer le coût de l'inscription de 100 \$ et les autres frais inhérents à cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Autorisation au Directeur des loisirs - Projet de Pacte rural

Séance ordinaire du 7 mars 2011

CONSIDÉRANT que le Gazebo du Parc Réal-St-Onge nécessite l'installation d'un système d'éclairage pour la tenue d'événements culturels;

CONSIDÉRANT que l'installation de ce système est admissible à une aide financière dans le cadre du Pacte rural;

2011-03-082 Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Directeur des loisirs à présenter un projet dans le cadre du Pacte rural, Volet culturel, pour l'installation du système d'éclairage du Gazebo du Parc Réal-St-Onge.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Varia

22.1 Développement éolien - Demande d'appui

CONSIDÉRANT que deux projets éoliens ont pris naissance sur les territoires des municipalités de Saint-Valentin/Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix et de Saint-Cyprien-de-Napierville, après que l'appel d'offres de services eut été accepté par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que notre municipalité est favorable à la filière éolienne mais que tout projet ne peut se faire n'importe où, n'importe comment et surtout pas en les imposant aux communautés;

CONSIDÉRANT que le critère d'acceptabilité sociale, pourtant fondamentale à la filière éolienne, n'a aucunement été respecté dans les dossiers qui préoccupent les municipalités citées plus haut;

CONSIDÉRANT que l'implantation de parcs éoliens industriels n'a pas sa place en zone habitée ni sur les meilleures terres agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec n'a pas tenu compte des objections maintes fois exprimées par les élus municipaux de Saint-Cyprien-de-Napierville en octroyant, sans leur autorisation, un contrat de 8 méga éoliennes à la Kanawake Sustainable Energies, créant ainsi un précédent inacceptable et dangereux pour la démocratie municipale;

CONSIDÉRANT que, par ce geste, Hydro-Québec a délibérément créé une situation conflictuelle possible qu'engendrera cette incursion autochtone en sol non autochtone sans l'appui de la population touchée;

CONSIDÉRANT être conjointement en mesure d'attester que ces projets soulèvent la grogne au sein de nos populations touchées, en plus de créer de lourdes inquiétudes au sein des conseils municipaux impliqués;

Séance ordinaire du 7 mars 2011

CONSIDÉRANT qu'étant désormais informés et conscients des répercussions négatives reliées à l'implantation d'éoliennes en milieux habités, nous sommes en mesure de nous inquiéter des impacts négatifs tant économiques, environnementaux que sociaux, que ces implantations ne manqueront pas de créer sur les territoires montérégiens;

CONSIDÉRANT que ces états de fait sont inacceptables et qu'ils s'avèrent une atteinte directe aux principes fondamentaux de démocratie et de souveraineté des municipalités;

2011-03-083

POUR L'ENSEMBLE DES MOTIFS EXPRIMÉS, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la présente résolution en appui aux municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur afin de demander au gouvernement de faire marche arrière dans l'élaboration des trois projets ci-haut mentionnés et de les abandonner ou de les relocaliser ailleurs au Québec en milieu non habité et non agricole.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22.2 Demande en vertu de l'article 239 de la L.A.U. - Demande de délai - Adoption du plan et des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT la résolution 2010-11-385 par laquelle la municipalité demandait un délai pour l'adoption des documents visés à l'article 59 de la L.A.U. jusqu'au 12 mai 2011;

CONSIDÉRANT qu'une demande à portée collective a été demandée par la MRC de Maskinongé en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, plus particulièrement sur les îlots déstructurés de la zone agricole (volet 1) et sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (volet 2, secteurs);

CONSIDÉRANT que le 1^{er} mars 2011, la Commission transmettait la décision numéro 3677887 par laquelle elle acceptait les demandes du volet 1 et 2;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement devra être modifié afin d'inclure cette décision;

CONSIDÉRANT que les règlements municipaux doivent aussi être modifiés;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès travaille activement à la refonte de ses règlements

Séance ordinaire du 7 mars 2011

d'urbanisme et qu'il serait judicieux d'y inclure ces changements;

2011-03-084

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un nouveau délai pour l'adoption des documents visés à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit jusqu'au 12 novembre 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22.3 Soirée des Sommets - Chambre de commerce et d'industrie - MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT l'invitation de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé à participer à la 23^e édition de la *Soirée des Sommets* en offrant à un entrepreneur de la municipalité un sommet dans la catégorie « Bâtisseur »;

2011-03-085

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès participe à l'événement la *Soirée des Sommets* de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé, défraie un montant de 250 \$ pour l'inscription et procède à l'achat d'une table (dix billets).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22.4 Autorisation de signature - Cession de la rue François-Chrétien - Phase III

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a mandaté Me Jean Damphousse pour rédiger les documents de transfert de la rue François-Chrétien à la municipalité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont lu et approuvé le projet d'acte;

2011-03-086

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer lesdits documents de transfert de la rue François-Chrétien à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22.5 Statistique Canada - Le Recensement 2011 - Proclamation du maire

ATTENDU QUE Statistique Canada mènera le Recensement de la population le mardi 10 mai 2011;

Séance ordinaire du 7 mars 2011

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies;

ATTENDU QUE la *Loi sur la statistique* exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeurent strictement confidentiels;

2011-03-087

PAR CONSÉQUENT : Je, Robert Landry, maire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès déclare, par la présente, la semaine du 9 au 13 mai, la **SEMAINE DU RECENSEMENT** et prie tous les résidents de remplir et de renvoyer leur questionnaire du recensement en direct à www.recensement2011.gc.ca ou par courrier, d'ici le mardi 10 mai 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22.6 Motion de Félicitations -Louise Lafontaine - Prix Dollard-Morin

CONSIDÉRANT que Madame Louise Lafontaine dirige le club de nage synchronisée Les Maralga depuis 2004;

CONSIDÉRANT qu'elle a pris en charge deux compétitions majeures de nage synchronisée, soit en janvier 2009 et en janvier 2010, qui regroupaient plus de 10 clubs de la province;

CONSIDÉRANT qu'elle siège au conseil d'administration de Synchro-Québec, organisme qui chapeaute tous les clubs de la province;

CONSIDÉRANT qu'elle représente la région avec brio sur le plan provincial, de sorte qu'elle a contribué à faire reconnaître le Club Les Maralga à travers toute la province;

2011-03-088

POUR TOUS CES MOTIFS, les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désirent offrir leurs plus sincères félicitations à Madame Louise Lafontaine pour s'être méritée le Prix Dollard-Morin - Édition 2010 pour sa grande implication au niveau de la nage synchronisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 08

Séance ordinaire du 7 mars 2011

Fin : 20 h 25

23. Levée de l'assemblée

2011-03-089 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière